

Dispositions complémentaires aux Conditions générales du contrat (CGC) relatives à la fonction Prepaid

de la carte myOne, émise sous le nom des partenaires Manor, JUMBO et autres partenaires

EMETTEUR DE LA CARTE:

Viseca Card Services SA, Hagenholzstrasse 56, 8050 Zurich
tél.: 044 805 58 58, fax: 044 805 58 70, info@myone.ch
Inscrivez-vous à votre compte myOne en ligne sur www.myone.ch

1. Remarques générales

Les Conditions générales du contrat de la carte myOne (CGC) sont complétées par les dispositions suivantes relatives à la fonction Prepaid.

2. Compte et carte avec fonction Prepaid

La carte myOne (ci-après dénommée «carte») avec fonction Prepaid, c'est-à-dire avec crédit payé à l'avance et rechargeable, sert essentiellement de moyen de paiement sans espèces auprès des partenaires et entreprises affiliés (ci-après dénommés «points d'acceptation»). Les fonctions de la carte sont attribuées par Viseca Card Services SA après examen de la solvabilité (voir CGC chiffre 3) ou pour d'autres raisons; vous ne pouvez prétendre bénéficier d'une fonction déterminée ni de toutes les fonctionnalités de la carte. Les cartes avec fonction Prepaid peuvent exclusivement être utilisées pour acheter des produits et services (pas de retrait d'espèces) et pour des promotions spéciales, pour bénéficier de réductions ou d'autres avantages dans les points d'acceptation en Suisse. **LE CONTRAT DE LA CARTE PREND UNIQUEMENT EFFET AVEC LA PREMIÈRE UTILISATION OU LE PREMIER CHARGEMENT DU CRÉDIT DE CELLE-CI (CONDITION SUSPENSIVE).**

3. Limite de chargement et de dépenses

Le compte, c'est-à-dire la carte avec fonction Prepaid, est émis avec une limite de chargement maximale fixée par Viseca Card Services SA de maximum CHF 3000.-, conformément aux conditions légales. Le solde ne peut excéder la limite de chargement maximale définie par Viseca Card Services SA. La limite de dépenses est fonction du solde disponible, sachant que, en raison des dispositions réglementaires, la limite de dépenses par transaction est fixée à CHF 1000.- au maximum, et à CHF 5000.- au maximum par année civile.

Le montant du solde correspond au montant versé, après déduction des éventuelles taxes et charges (voir la vue d'ensemble des taxes et des conditions). Le solde diminue au fur et à mesure de l'utilisation de la carte et augmente à nouveau avec les chargements. L'avoir n'est pas rémunéré. L'utilisation de la carte au-delà de la limite de chargement et de dépenses n'est pas autorisée. Dans tous les cas, vous vous engagez à rembourser sans retard le découvert éventuel du compte ou à recharger la carte.

Les limites de chargement et de dépenses peuvent être à tout moment définies et fixées dans le cadre légal par Viseca Card Services SA, et vous sont ensuite communiquées de manière adéquate. L'utilisation abusive ou le vol d'une carte doit être communiqué immédiatement à Viseca Card Services SA (voir également à ce sujet le chiffre 9 des CGC myOne). Viseca Card Services SA se réserve le droit de bloquer la carte à tout moment si un cas d'utilisation frauduleuse ou de vol est présumé ou constaté.

4. Fonction de paiement et utilisation de la carte

Dans le cadre de la limite de chargement disponible, vos achats auprès des points d'acceptation peuvent être autorisés sur présentation de la carte et signature du ticket de caisse. Tous les retraits et débits résultant de l'utilisation de la carte sont contraignants. **L'autorisation peut également être donnée par la saisie de votre NIP ou la présentation du code lisible électroniquement sur un appareil mobile, ou par la saisie de votre code de vérification de la carte (CVV) lors de transactions sur Internet. Certains achats (téléphone, stations-services, montants peu importants, etc.) peuvent parfois être autorisés par la seule indication du nom, du numéro de carte et/ou de la date d'échéance de celle-ci ou par la présentation du code lisible électroniquement, et sans qu'il soit nécessaire de signer un ticket de caisse correspondant ou de composer le NIP. Vous reconnaissez l'ensemble des achats autorisés par l'une des méthodes citées ci-dessus, l'exactitude du montant ainsi que la dette qui en résulte envers Viseca Card Services SA.** Dans le même temps, vous autorisez irrévocablement Viseca Card Services SA à porter les montants correspondants au crédit des points d'acceptation et à les débiter de votre compte.

5. Consultations du solde, relevé de compte avec la fonction Prepaid

Vous pouvez consulter le solde et les transactions (des retards de traitement sont possibles) en accédant aux services en ligne sur www.myone.ch ou en prenant contact avec le myOne Service.

6. Défaillances techniques

Des défaillances techniques ou dysfonctionnements peuvent perturber ou empêcher l'utilisation de la carte. En outre, les points d'acceptation peuvent refuser la carte à tout moment et sans indiquer de motif. Dans ce cas, toute responsabilité de Viseca Card Services SA est exclue.

7. Remboursement d'un solde

Si vous ne souhaitez plus utiliser la carte avec fonction Prepaid ou si vous désirez résilier le contrat, vous pouvez demander sa résiliation et le remboursement de l'avoir éventuel en envoyant un courrier à l'adresse postale de Viseca Card Services SA avec la copie d'une carte d'identité ou d'un passeport valide. Le remboursement sera uniquement effectué sur un compte bancaire ou postal suisse à votre nom (ou, dans des cas exceptionnels, à une banque faisant l'objet d'une surveillance équivalente à l'étranger), après déduction des frais de remboursement (actuellement CHF 25.-) et à concurrence de CHF 1000.- au maximum, conformément à la réglementation sur le blanchiment d'argent. En cas de perte ou d'utilisation abusive d'une carte avec fonction Prepaid, le risque est entièrement supporté par le client jusqu'au blocage de la carte. Les avoirs alors utilisés ne seront pas remplacés.

8. Respect des dispositions légales

Vous reconnaissez et acceptez que, dans le cadre de la relation contractuelle, vous êtes seul responsable du respect de toutes les dispositions légales et réglementaires du pays dans lequel vous êtes domicilié ou de façon générale, de tous les pays dans lesquels vous êtes tenu de payer des impôts en lien avec le crédit de votre carte, et que Viseca Card Services SA sera tenue, le cas échéant, de fournir des informations sur la relation contractuelle à des autorités suisses ou étrangères. Viseca Card Services SA n'assume aucune responsabilité à ce propos.

9. Dispositions finales

Ce rapport contractuel se compose des CGC, des dispositions complémentaires aux CGC relatives à la fonction Prepaid, des informations sur le relevé de compte, du formulaire de demande de carte et de la vue d'ensemble des taxes et des conditions. Selon l'utilisation, le rapport est complété par les dispositions distinctes du compte en ligne myOne et des Apps myOne.